

L'édito du Conseil municipal

La crise sanitaire de l'après-élection a perturbé l'installation et le fonctionnement du nouveau Conseil municipal. Compte-tenu de la situation de confinement, les échanges, le travail collectif ont été rendus difficiles ; c'est pourquoi il nous a semblé important et adapté, dans ce temps particulier, de nous concentrer sur une activité en nombre restreint.

Élu sans être installé, sans pouvoir de décision, sans possibilité de se réunir physiquement, le nouveau conseil municipal a dû patienter jusqu'à ce 23 mai pour assumer pleinement ses responsabilités et commencer à mettre en œuvre le programme pour lequel il a été élu.

En attendant, pendant ce confinement,

- Nous nous sommes réunis régulièrement à distance par réseaux numériques...

- Nous avons continué à approfondir notre démarche citoyenne pour une démocratie participative, évidemment limitée puisque les conditions de son exercice n'étaient pas encore réunies. Nous avons créé l'organigramme des élus animateurs/référents ; les binômes/trinômes ou plus animeront les groupes de travail dès que possible avec tou-tes les Barnassien-nes qui souhaiteront y participer.

- Nous avons envoyé un courrier aux Barnassien-nes le 26 mars.

- Nous nous sommes préoccupé-es de la situation en confinement des personnes isolées et/ou vulnérables du village.

- Nous avons établi un dialogue régulier avec l'exécutif sortant et les employés communaux afin d'assurer le suivi des dossiers en cours et de faciliter la transition de la gouvernance.

Nous avons aussi pris contact avec la présidence de la Communauté de Communes.

- Nous avons approfondi nos connaissances en lien avec les thématiques qui nous concernent et commencé à les partager. Un forum numérique dédié aux Groupes de travail participatifs est en développement.

- Les binômes pressentis ont consulté des documents municipaux (budgets, projets en cours, appels d'offres...), commencé à creuser leur sujet et à anticiper leur rôle dans les affaires courantes (travaux en attente, appel d'offre à échéance, suivi de l'eau, rétablissement d'une structure d'action sociale de proximité, renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie, animations estivales, remise sur les loyers annuels du camping fermé pendant le confinement, location du logement municipal, recrutement d'un agent technique en CDD, déconfinement, réouverture des écoles...).

Les idées et perspectives ne manquent pas...

L'échange, le débat, la construction collective, les rencontres, la convivialité nous manquaient cruellement...

La période de déconfinement progressif venue, la Mairie s'est transformée en ruche active et nous nous sommes attelé-es à nos tâches respectives, en partie absorbé-es par des urgences (dossiers en attente, demandes en souffrance, budgets à établir et à voter...).

Avec l'été et les vacances, il ne sera pas toujours facile de réunir les Groupes de travail participatifs que nous avons commencé à mettre en place. Aussi, dès la rentrée de septembre, nous comptons sur l'ensemble des Barnassien-nes pour mettre en œuvre collectivement les belles idées qui nous ont réunis-es.

Les élu-es du 15 mars 2020.

Focus sur les employés communaux

Personnel administratif

Auréliе Verpillat, Secrétaire de mairie. Contrat à durée déterminée de 35 h/semaine pour 3 ans.

Personnel technique titulaire :

Philippe Laurent, 32 h/semaine

Guy Gloriant, 30 h/semaine (en arrêt maladie depuis janvier 2020)

Personnel technique contractuel :

Régis Michon. Il a remplacé Guy Gloriant durant 2 mois sur ses 3 mois de contrat prévu. Il a présenté sa démission pour raison personnelle début juillet 2020.

Rémi Maynard. Suite à une relance des candidats s'étant présentés lors du recrutement de Régis Michon, il a été choisi par une commission d'élus dédiée à ce recrutement pour continuer le remplacement de notre agent malade, sur un CDD de 3 mois à 35 h par semaine.

Baptiste Pasco. En CDD de 1 mois pour renfort spécial de débroussaillage des chemins de randonnée. En effet, contrairement aux années précédentes, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans ne fait pas appel à des prestataires de services (ONF) pour entretenir les chemins de sa compétence sur notre commune, mais alloue une somme à la commune pour le faire à sa place.

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES

L'équipe municipale avait annoncé porter un engagement fort en terme d'action sociale pour le village lors de la campagne électorale, notamment dans la volonté de créer un CCAS.

Dans cette perspective, nous avons tissé un réseau dans ce domaine, afin de mieux comprendre comment l'action sociale pouvait prendre forme dans notre commune. Nous avons organisé une rencontre avec les anciens élus en charge de cette mission, contacté des élus dans d'autres communes et interpellé différents acteurs dans ce domaine à différentes échelles. Tout ce travail est venu étayer une réflexion qui s'est élargie et ne se résume pas à l'unique création d'un CCAS.

Un autre élément de taille depuis les élections est la période de confinement qui n'a pas été favorable à la construction d'un travail participatif et collaboratif avec les habitants.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas encore définir sur quel support les actions sociales de la commune viendront s'appuyer.

L'action sociale à Barnas, c'est d'abord vous qui allez la définir. C'est pourquoi vous êtes invités à rejoindre le groupe de travail qui se réunira autour de cette thématique, dès la rentrée :

- pour travailler à la création d'un CCAS d'ici janvier
- pour organiser les fêtes de Noël, repas pour les aînés et goûter des enfants

- pour étudier les critères d'attribution, les sommes allouées, gérer le bénévolat pour les spectacles, etc...

A très bientôt pour dessiner ensemble l'action sociale de notre village.

Commission électorale

Cette commission est chargée de statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs ainsi que de vérifier la régularité des listes électorales avant un scrutin ou, à défaut de scrutin dans l'année, au moins une fois par an.

La commission administrative comprend trois membres pour chaque bureau de vote : le maire (ou le président de la délégation spéciale) ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et un délégué choisi par le président du tribunal de

grande instance (article L. 17 , 2^{ème} alinéa du code électoral).

Cette commission se réunira plusieurs fois par an pour réviser la liste électorale.

Il nous faut donc des volontaires pour envoyer des candidats aux différentes instances pour qu'elles fassent leur choix.

CCID

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission est obligatoire et elle est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, (président)
- les 6 commissaires titulaires (avec leurs 6 suppléants)

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 personnes : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Parmi ces noms, il y aura au moins trois élus titulaires et trois élus suppléants, en plus du maire.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants,

- participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,

- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les « listes 41 » qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion.

Ces « listes 41 » sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

Cette année, cette commission ne s'est pas réunie faute de quorum.

Un travail régulier doit être fourni par cette commission pour que l'imposition sur notre commune soit juste et équitable. Nous serons attentifs à tous les travaux afin qu'il n'y ait pas d'omission de déclaration ou de différence entre les déclarations et les travaux constatés .

Nous cherchons donc, pour faire partie de ce groupe de travail, 12 volontaires parmi la population, dont seulement 6 seront choisis par l'administration fiscale.

RAPPEL : toute modification ou agrandissement doit être préalablement déclaré en mairie, soit par une déclaration de travaux (surface inférieure à 19 m², soit une modification mineure), soit par une demande de permis de construire.



Dès que les travaux sont terminés, une attestation de fin de travaux doit être rendue en mairie. Ensuite, il s'agit de remplir un imprimé de déclaration H1 pour que les impôts enregistrent les modifications.

Chantiers en cours

Le pont du Bouix

Ce pont pose depuis longtemps des problèmes d'étanchéité sur sa surface de roulement. Le pont présente plusieurs points d'altération de structure dus au mauvais drainage des eaux pluviales. Cet état est préoccupant et une étude est en cours. Plusieurs solutions techniques sont envisagées mais leurs applications va dépendre des résultats que nous attendons de la part d'un bureau d'étude de structure.

Travaux du Haut Barnas

Ce projet prolonge les travaux de rénovation réalisés précédemment le long de la RN 102. L'emprise de ce chantier va du Vieux Pont jusqu'à la sortie de la station essence en allant vers Mayres. Il sera réalisé en plusieurs tranches, réparties sur plusieurs années afin d'être équilibré par rapport aux budgets communaux et d'occasionner le moins de gêne possible. Ce temps sera l'occasion de résoudre un maximum de points noirs, en concertation avec les riverains. Une première étape consistera à rénover le réseau reliant le captage de Millette, en passant par le réservoir du Haut Barnas jusqu'à la 102 en passant par le pont du Sigadou. Le cheminement empruntera essentiellement le chemin existant entre le pont et le DFCI et une petite partie en propriété privée. Viendra ensuite le remplacement complet de l'alimentation en eau potable sous trottoir ainsi que les branchements vers les particuliers le long de la 102. Des branchements seront ajoutés en fonction des besoins. Enfin, la réalisation des trottoirs inclura plusieurs aspects : la reprise et amélioration du réseau pluvial, l'enterrement des réseaux secs (électricité, téléphone, etc) et des autres réseaux existants sur la voie publique et la création d'une circulation piétonne plus sécurisée (passages piétons).

Notre camping municipal le Grand Pré

Notre camping municipal comprend cinquante emplacements dont 26 locataires d'emplacements à l'année, il est habituellement ouvert de 1er mars au 15 octobre. Cette année, en raison de l'épidémie de COVID19, il a été fermé jusqu'au 6 juin, puis ouvert uniquement aux locataires d'emplacements à l'année jusqu'au 17 juillet.

De ce fait, la commune perd des recettes importantes. Néanmoins, nous avons adopté une remise aux habitués sachant qu'ils payent un forfait à l'année et qu'ils n'ont pu accéder pendant près de trois mois à leur Mobil Home.

Des demandes sont en cours pour minimiser les pertes, à savoir : division par deux de la redevance ordures ménagères par la communauté de communes, demande au département et à la communauté de communes d'aide financière exceptionnelle (la région n'ayant pas mis en place un dispositif pour les campings municipaux).

Acquisitions en cours

Suite à notre rencontre avec les élus départementaux Bernadette Roche et Jérôme Dalverny (nos délégués du canton), nous demandons une aide à travers le dispositif fonds de solidarité du département pour deux projets :

- Aménagement salle des fêtes ; achat d'un lave vaisselle, frigidaire, tables et bancs , une estrade utilisable autant en intérieur qu'en extérieur, un vidéo projecteur
- Camping et aire de jeux ; changement de deux jeux, rajout d'un autre, remplacement de bornes électriques dans camping,

Nous, élus, avons orienté ces acquisitions, nécessaires à la dynamisation de notre village, à partir du travail issu des réunions ouvertes, précédant les élections.

Il sera étudié de nouveaux aménagements suite à l'acquisition de nouveaux terrains par la commune (ancien jardin de Mr. Ginestoux) : l'aire de jeu , ainsi que le déplacement du terrain de volley.

Ceci afin de libérer quelques emplacements pour le camping et rendre plus attractive l'aire de jeu (nombre d'enfants sur la commune)

Ces acquisitions étaient déjà budgétisées, mais nous n'en n'avions pas alors présagé le subventionnement. La mairie va également acquérir deux ordinateurs portables pour permettre le travail des élus (actuellement, un seul portable obsolète pour onze élus) , sans subvention cette fois.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis quatre ans, les élus de notre commune et les élus de la communauté de communes Ardèche des Sources Et Volcans travaillent à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En effet, jusqu'à présent notre commune n'avait aucun plan d'occupation des sols ni carte communale, c'est la loi nationale d'urbanisme et la loi montagne qui s'appliquaient. Lynda Bouet et Bernard de Tata suivent le dossier,

Un diagnostic et un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont déjà été réalisés ; vous pouvez les consulter sur le site Ardèche des Sources et Volcans (www.asv-cdc.fr),

Il reste à finaliser le zonage sur notre commune et le règlement. Le zonage permet de définir les zones agricoles, les zones naturelles, les zones constructibles et les emplacements réservés (parking, accès...).

Les conseillers, ce mois ci, font part de toutes leurs remarques et changements par rapport au zonage prévu par l'ancienne municipalité. Ensuite, le conseil délibérera pour accepter le zonage, et parallèlement, le règlement sera finalisé dans la commission PLUi de la Communauté de Communes.

Nous vous avons promis une réunion d'information sur ce sujet mais la situation sanitaire l'a retardée. Elle aura lieu en septembre et sera ouverte à toute la population.

Quand toutes les communes auront délibéré, le conseil communautaire validera le PLUi. Ensuite, une enquête publique aura lieu, durant laquelle les Barnassiens pourront faire part de leurs remarques.

A SAVOIR : dès à présent, un registre de doléances est disponible au siège de la Communauté de Commune ASV au château de Blou, à Thueyts.

Énergies renouvelables : photovoltaïque

La Communauté de Communes avec le Syndicat de l'énergie de l'Ardèche (SDE 07), profitant d'une subvention de la Région, ont instruit un projet de centrale photovoltaïque à Barnas, projet monté en accord avec l'équipe municipale précédente, sans aucune information ni consultation de la population, la commune devenant productrice d'énergie revendue à EDF (son actuel fournisseur d'électricité) et devant contracter un emprunt pour compléter le financement.

Pendant la période d'intérim due à la crise sanitaire, le maire sortant, relancé par le SDE 07 pour déposer une demande de subvention auprès de la Région avant le 6 avril au plus tard, nous a demandé, le 2 avril, si nous souhaitions poursuivre ce projet.

Devant un délai aussi court et en pleine réflexion sur nos pistes de travail dans le domaine des énergies renouvelables qui étaient en contradiction avec ce "parachutage", notre réponse fut négative pour le projet en l'état, d'autant plus que nous n'avions pas l'avis de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche ; nous l'avons reçu depuis, il est défavorable.

Nos Pistes de travail :

Promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre de projets citoyens en partenariat avec les collectivités, les institutions, les entreprises actrices de l'économie sociale et solidaire et les habitants.

La crise sanitaire a retardé la mise en place des Groupes de travail et donc, dans l'urgence, la réflexion participative n'a pas pu s'exercer sur ce projet.

Depuis, nous avons consulté le directeur de la Communauté de communes, Michel Dechaud, qui nous a indiqué que nous pouvions prendre le temps de réexaminer ce projet afin de l'inscrire dans le dispositif « énergies » que nous souhaitions développer. Ce sera un des premiers dossiers à instruire par le Groupe de travail Environnement.

Déchets : Calendrier des collectes

Rappel : les conteneurs dans les hameaux sont uniquement réservés aux ordures ménagères et aux déchets recyclables. Ils ne sont destinés ni à recevoir des éléments de déchetteries, ni des poubelles à verre.

**Respectons ces emplacements,
autant pour nos éboueurs que pour nos quartiers.**

Tri sélectif (poubelles jaunes) 2 ^{ème} Semestre Juillet : 29 Août : 12 et 26 Septembre : 09 et 23 Octobre : 07 et 21 Novembre : 04 et 18 Décembre : 2 , 16 et 30	Poubelles déchets ménagers <u>En période estivale</u> (02/07 au 31/08) : mardis et vendredis matin (sortir les poubelles la veille au soir, y compris le 14 juillet) <u>Hors période estivale :</u> tous les vendredis
--	---

Encombrants année 2020

FONCTIONNEMENT PAR VALLÉE

Principe : L'inscription est obligatoire auprès la Communauté de Communes Ardèche des Sources et des Volcans (par mél : cdc@ardchedessourcesetvolcans.com ou au 04 75 89 01 48).

Dès qu'il y a dix inscrits, l'ASV appelle les inscrits et fixe une date.

Attention : limite à trois objets encombrants
(qui ne rentrent pas dans un coffre de voiture)

Nouveaux conteneurs Textile, Linge et Chaussures Pour recycler les textiles usagés ou les chaussures, des points d'apport volontaires ont été installés par le SIDOMSA : - conteneurs au Haut Barnas, à côté Caserne des pompiers.	Conteneurs Verre ,Papiers et Piles - au camping municipal le Grand Pré - sur le parking, à côté de la Caserne des pompiers - à Lamothe
---	--

PLATEFORME DÉCHETS VERTS, GRAVATS et CARTONS

(déchets verts : le brûlage est interdit sauf pour les agriculteurs ou par dérogation).

THUEYTS lundi et jeudi de 14 h à 16 h 30 ,
1^{er} samedi matin de 9 h 30 à 12 h

FABRAS 1^{er} mercredi et samedi de 14h à 16h30

PRADES mardi et vendredi de 14 h à 16 h 30

✂ **Coupon : Inscription aux groupes de travail (à remettre en Mairie – choix des commissions et des groupes au dos)**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mél :

Je ne souhaite pas recevoir les informations municipales

Ces coordonnées resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre de la communication municipale ou en cas d'urgence. Ces données sont soumises au RGPD. Vous pourrez à tout moment accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement. Consultez le site CNIL.FR pour plus d'informations sur vos droits.

Les festivités

Dimanche 2 août : Vide grenier – place St Théophrède et Pont-vieux

Mercredi 5 août : dans le cadre du Cinéma sous les étoiles, projection en plein air du film « Donne-moi des ailes » (Barnas, parking de l'auberge).

Samedi 15 août : Concours de boules en triplettes, organisé par l'amicale René VIDAL

Les contraintes sanitaires actuelles ne nous permettent pas de lister ici la totalité des événements à venir, qui sont, de fait, gérés au jour le jour...

Crise sanitaire Covid19

Rappel de quelques consignes de sécurité, à ce jour :

Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans les lieux publics, port de masque en milieu clos, nettoyage des mains avec du savon ou avec une solution hydro-alcoolique, respect des gestes barrières, etc...

Les consignes en vigueur sont édictées par la Préfecture de l'Ardèche.

Organigrammes

Les DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
(Commissions obligatoires)

Les délégations et représentations des élus ont été votées en conseil municipal.

ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS (Communauté de Communes)

Lynda Bouet : déléguée / Charline De Moya : suppléante

SIVU ECOLES

Charline De Moya : délégué / Lugdivine Maynard : délégué / Lynda Bouet : suppléante / Jean-Luc Vidal : suppléant

PARC NATUREL DES MONTS D'ARDÈCHE

Lynda Bouet : déléguée / Jean-Claude Perron : suppléant

SDE07

Philippe Mériaux : représentant

GROUPEMENT FORESTIER DE BARNAS

Jean-Luc Vidal : représentant / Bernard De Tata : suppléant

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Jean-Luc Vidal : membre / Bernard De Tata : membre / Philippe Mériaux : membre / Jean-Claude Perron : membre

PLUi

Lynda Bouet : déléguée / Bernard De Tata : délégué

Association des Communes Forestières d'Ardèche

Jean-Louis Barthod : délégué

CCAS (temporairement groupe de travail d'ici janvier 2021)

Jean-Luc Vidal : membre / Monique Lemaire : membre / Lynda Bouet : membre / Charline De Moya : membre

CCID (temporairement groupe de travail)

Jean-Luc Vidal : membre / Lynda Bouet : membre / Bernard De Tata : membre / Jean-Louis Barthod : membre / Thierry Steff : membre / Monique Lemaire : membre

Commission électorale

Jean-Luc Vidal (commission en cours d'établissement)



Coupon : Inscription aux groupes de travail (à remettre en Mairie – coordonnées au dos)

Cochez la ou les cases, si vous souhaitez participer à un ou plusieurs des thèmes suivants

CCID (Commission communale des impôts directs)

CCAS (Centre communal d'action sociale)

Commission électorale

Groupes de Travail thématiques

Social-Culture

Communication

Les GROUPES DE TRAVAIL

Il s'agit d'un **fonctionnement collégial et participatif avec la population**, c'est à dire le fondement du fonctionnement que nous souhaitons pour notre commune. Ces groupes sont animés par des binômes ou trinômes d'élus. Les membres peuvent être élus ou non-élus. Ils doivent habiter Barnas ou posséder une propriété sur la commune.

Ces groupes sont ouverts à tous, selon les centres d'intérêt de chacun, les compétences, les envies de prendre part à la vie du village, etc... Notre commune est un bien commun et nous avons besoin les uns des autres pour en partager tous les aspects.

N.B. : Le nombre des groupes et de ses membres seront amenés à évoluer dans temps. Certains de ces groupes Actions-Projets pourront aussi être mis en sommeil, une fois leur objet épuisé.

Groupes de Travail thématiques

COORDINATION

Jean-Luc Vidal : animateur référent / Lynda Bouet : animatrice référente

FINANCES

Jean-Luc Vidal : animateur référent / Bernard De Tata : animateur référent / Lynda Bouet : renfort

SOCIAL-CULTURE

Charline De Moya : animatrice référente / Monique Lemaire : animatrice référente / Lugdivine Maynard : renfort / Thierry Steff : renfort

COMMUNICATION

Bernard De Tata : animateur référent / Thierry Steff : animateur référent / Jean-Claude Perron : renfort

EAU ET ASSAINISSEMENT

Philippe Mériaux : animateur référent / Jean-Louis Barthod : animateur référent / Rose Bouet : animatrice référente

AMÉNAGEMENT VOIRIE

Philippe Mériaux : animateur référent / Bernard De Tata : animateur référent

ENVIRONNEMENT

Jean-Claude Perron : animateur référent / Lynda Bouet : animatrice référente / Rose Bouet : renfort / Thierry Steff : renfort / Bernard De Tata : renfort

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Charline De Moya : animatrice référente / Jean-Claude Perron : animateur référent

Groupes de travail actions-projets

TRAVAUX DU HAUT BARNAS

Philippe Mériaux : animateur référent / Jean-Luc Vidal : animateur référent / Jean-Claude Perron : renfort

PONT DU BOUX

Philippe Mériaux : animateur référent / Jean-Louis Barthod : animateur référent

Inscrivez-vous !

(voir le coupon ci-dessous)

Cette lettre sera disponible en téléchargement sur le site de la mairie : www.barnas.fr